



CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE BRUXELLES

Séance du lundi 22 juin 2020 à 16 heures

Ordre du jour

Séance publique

Communications.

Dossiers de M. le Bourgmestre

- [1] **Patrimoine Public** - - Direction administration - [2348748 \(R\)](#)
Présentation.- Palais de la Bourse.- Création Régie Communale Autonome.- Dossier n° OPP/2020/010.
Constitution de la Régie Communale Autonome pour la gestion future de l'exploitation du bâtiment de la Bourse.- Statuts de la nouvelle Régie Communale Autonome.- Contrat de gestion entre la Ville et la nouvelle Régie Communale Autonome.- Plan financier de la Régie Communale Autonome.- Projet d'entreprise de la Régie Communale.- Convention entre la Ville de Bruxelles et les Brasseurs Belges concernant le financement du Belgian Beer World.
-
- [2] **Organisation** - Service juridique et Secrétariat des Assemblées - Tutelle administrative - [2347834 \(R\)](#)
Tutelle spéciale sur le CPAS (article 112 ter).
Délibération n° 44 du Conseil de l'Action Sociale du 27/05/2020 arrêtant le compte de l'exercice 2019 du CPAS.
-
- [3] **Finances** - Gestion de la comptabilité - - [2347715 \(R\)](#)
Comptes de la Ville de l'exercice 2019.
Arrêt provisoire des comptes de la Ville de l'exercice 2019 :
- rapport du compte annuel;
- compte par groupe économique;
- compte par fonction;
- comptabilité générale (bilan/compte résultat/balance des comptes généraux/annexes);
- compte budgétaire;
- tableaux récapitulatifs;
- modifications budgétaires : feuillet n° 99/2019.
-
- [4] **Organisation** - Service juridique et Secrétariat des Assemblées - Service juridique - [2348647 \(R\)](#)
48966/LC/OK.- Débordements du 07/06/2020.- Indemnisation des commerçants.
Intervenir financièrement dans le cadre des débordements du 07/06/2020, au profit des commerçants préjudiciés.- Imputer les montants des indemnisations sur les articles 10401/32248 et 10401/33248 du budget ordinaire 2020.
-
- [5] **Organisation** - Service juridique et Secrétariat des Assemblées - Tutelle administrative - [2343569 \(R\)](#)
Eglise Notre-Dame aux Riches-Clares.- Budget 2020.
1) Sous réserve des remarques reprises dans le projet d'arrêté du Conseil communal, émettre un avis favorable à l'approbation du budget 2020 de l'Eglise Notre-Dame aux Riches-Clares. 2) Dotation ordinaire de 96,12 EUR à engager à l'article 79001/435/01 du budget ordinaire et dotation extraordinaire de 14.900,02 EUR à engager à l'article 79066/522/52 du budget extraordinaire de 2020 de la Ville.
-

- [6] **Organisation** - Service juridique et Secrétariat des Assemblées - Tutelle administrative - [2347148 \(R\)](#)
Eglise Saint-Adrien à Ixelles.- Compte 2019.
Emettre un avis favorable à l'approbation par l'autorité de tutelle du compte 2019.- Excédent : 23.715,96 EUR.

- [7] **Finances** - Taxes communales (enrôlement) - - [2346172 \(R\)](#)
Centimes additionnels à la taxe régionale sur les établissements d'hébergement touristique pour l'exercice 2021.
1) Charger l'administration fiscale de la Région de Bruxelles-Capitale de l'établissement, de l'enrôlement, de la perception et du recouvrement des centimes additionnels à la taxe régionale sur les établissements touristiques pour l'exercice d'imposition 2021.- 2) Charger le Collège des Bourgmestre et Echevins de la notification de la décision prise au point 1 conformément à l'article 4/1 de l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 26/01/2017 établissant les modalités de certains actes prévus par l'ordonnance du 23/12/2016 relative à la taxe régionale sur les établissements d'hébergement touristique.

- [8] **Finances** - Gestion de la comptabilité - - [2348490 \(R\)](#)
Principe de pourvoir à diverses dépenses nécessaires et non prévues dans le cadre de la gestion de la pandémie COVID-19.- Liste n° 4.- Application de l'article 249 §1 alinéa 2 de la nouvelle loi communale.
1) Prendre acte de la décision n° 56 du Collège du 11/06/2020 de pourvoir à diverses dépenses nécessaires et non prévues dans le cadre de la gestion de la pandémie COVID-19, en application de l'article 249 §1 alinéa 2 de la nouvelle loi communale.- Chaque dépense fera l'objet d'un marché à passer par procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42, § 1er, 1°, b) de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Les dépenses seront engagées au fur et à mesure des besoins urgents et concerneront, sans être exhaustif, la fourniture de tissus, d'élastiques, de ciseaux et autres accessoires nécessaires à la confection de blouses et de masques par des volontaires, la fourniture en produits d'hygiène tels que des gants et autres gels hydroalcooliques, et diverses dépenses connexes et autres.- 2) Admettre les dépenses à hauteur d'un montant de 1.502,82 EUR T.V.A. comprise inscrit à l'article 14001/12402 « calamités / fournitures techniques pour consommation directe » du service ordinaire du budget 2020.

Dossiers de M. l'Echevin Hellings

- [9] **Organisation** - - Développement durable - [2346729 \(R\)](#)
Subside.- Asbl City Mine(d) : 10.000,00 EUR.
Octroyer un subside de 10.000,00 EUR à l'asbl City Mine(d) pour la mise en oeuvre de la phase 1 de leur projet La Pile BXL (communauté énergie).- Article 10401/33202 du budget ordinaire 2020.

- [10] **Centrale d'achats** - - Achats - [2346757 \(R\)](#)
Marchés publics de faible montant.- Principe.
Marchés publics de faible montant en application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Numéro du marché : 011347.- Estimation totale de 10.000,00 EUR, TVA comprise.- Divers articles du budget extraordinaire de 2020.- Emprunt.- Prendre pour information les points 1 à 3 de la décision n° 71 du Collège du 11/06/2020 en application de l'article 234, § 3, 1er alinéa, 2e phrase, de la nouvelle loi communale.

- [11] **Centrale d'achats** - - Achats - [2340396 \(R\)](#)
Marché public de fournitures à bordereau de prix et en 4 lots ayant pour but la fourniture de matériel pour laboratoires et studios audio, photo et vidéo pour l'Académie Royale des Beaux-Arts - Ecole Supérieure des Arts du département Instruction Publique (CDA/011237/DCH).- Principe.
Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42, § 1er, 1°, a) de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Cahier spécial des charges n° CDA/011237/DCH.- Dépense de 31.000,00 EUR, TVA de 21% comprise, soit 15.000,00 EUR pour le lot 1, 6.000,00 EUR pour le lot 2, 4.000,00 EUR pour le lot 3 et 6.000,00 EUR pour le lot 4.- Article 70008/74451 du budget extraordinaire de 2020.- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 65 du Collège du 11/06/2020 en application de l'article 234, § 3, 1er alinéa, 2e phrase, de la nouvelle loi communale.

[12] **Centrale d'achats** - - Achats - [2344782 \(R\)](#)

Marché public de fournitures à bordereau de prix ayant pour but la fourniture, pendant 48 mois, de plaques de rue pour la section Etudes et Permis du département Travaux de Voirie (CDA/011370/CVB).- Principe. Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42, § 1er, 1°, a) de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Cahier spécial des charges n° CDA/011370/CVB.- Dépense sur 48 mois de 40.000,00 EUR, TVA de 21% comprise.- Article 42305/74152 des budgets extraordinaire de 2020 à 2024 (sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires et de l'approbation des budgets de 2021 à 2024 par le Conseil communal et par l'autorité de tutelle).- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 68 du Collège du 11/06/2020 en application de l'article 234, § 3, 1er alinéa, 2e phrase, de la nouvelle loi communale.

[13] **Culture, Jeunesse, Loisirs et Sports** - - Sports - [2347514 \(R\)](#)

Sports - Subsidés de fonctionnement à plusieurs associations.- Montant total : 19.000,00 EUR.
Octroyer des subsides de fonctionnement pour un montant total de 19.000,00 EUR aux associations suivantes reparti comme suit :

- 1) 3.500,00 EUR à l'asbl Taekwondo Mudukwan - Pole Brussels;
- 2) 1.800,00 EUR à l'asbl Friend's Gym Bruxelles;
- 3) 3.300,00 EUR à l'asbl Vision Solidaire;
- 4) 1.300,00 EUR à l'asbl Brussels Cycling Team;
- 5) 1.300,00 EUR à l'asbl Kring Concept;
- 6) 1.800,00 EUR à l'asbl Royal Sport Nautique de Bruxelles;
- 7) 1.500,00 EUR à l'asbl Société Royale Union Nautique de Bruxelles;
- 8) 4.500,00 EUR à l'asbl Rugby Club Racing Jet de Bruxelles.

Article 76410/33202 du budget ordinaire 2020.

[14] **Culture, Jeunesse, Loisirs et Sports** - - Sports - [2347577 \(R\)](#)

Sports - Subsidés de fonctionnement à plusieurs associations.- Montant total : 71.000,00 EUR.
Octroyer des subsides de fonctionnement pour un montant total de 71.000,00 EUR aux associations suivantes et reparti comme suit :

- 1) 1.500,00 EUR à l'association de fait ZVC De Wulle Bieste pour son fonctionnement;
- 2) 4.000,00 EUR à l'asbl Atletico BXL pour son fonctionnement;
- 3) 600,00 EUR à l'association de fait F.C Deaf Brussels pour son fonctionnement (Futsal);
- 4) 1.900,00 EUR à l'association de fait F.C Deaf Brussels pour son fonctionnement (Mini-Foot);
- 5) 12.500,00 EUR à l'asbl F.C. Suryoyés Bruxellois pour son fonctionnement;
- 6) 10.200,00 EUR à l'asbl "Koninklijke Sporting F.C. Haren (K.Sp.F.C.Haren)" pour son fonctionnement;
- 7) 26.500,00 EUR à l'asbl Association Sportif Brussels City pour son fonctionnement;
- 8) 1.100,00 EUR à l'asbl Great Garlic pour son fonctionnement;
- 9) 12.700,00 EUR à l'asbl Basket Club "L'Eclair de Bruxelles" (BC Eclair) pour son fonctionnement.

Article 76410/33202 du budget ordinaire 2020.

[15] **Culture, Jeunesse, Loisirs et Sports** - - Sports - [2347238 \(R\)](#)

Sports.- Subside de fonctionnement.- Asbl Association Sportive des Ecoles de la Ville de Bruxelles : 4.900,00 EUR.
Octroyer un subside de fonctionnement de 4.900,00 EUR à l'asbl Association Sportive des Ecoles de la Ville de Bruxelles.- Article 76410/33202 du budget ordinaire 2020.

[16] **Culture, Jeunesse, Loisirs et Sports** - - Sports - [2346784 \(R\)](#)

Sports.- Subsidies de fonctionnement à plusieurs associations.- Montant total : 28.900,00 EUR.

Octroyer des subsides de fonctionnement pour un montant total de 28.900,00 EUR aux associations suivantes et reparti comme suit :

- 1) 1.400,00 EUR à l'asbl La Plébéienne de Laeken;
- 2) 2.800,00 EUR à l'asbl Le 6ème sens;
- 3) 2.900,00 EUR à l'asbl Les Amis de Benjamin;
- 4) 1.700,00 EUR à l'asbl Les Lendemain de la Veille;
- 5) 800,00 EUR à l'association de fait Les Pêcheurs Laekenois;
- 6) 1.000,00 EUR à l'association de fait P.C. Djembees;
- 7) 1.600,00 EUR à l'association de fait Pétanque Club Communal;
- 8) 3.200,00 EUR à l'asbl Réseau Santé Diabète Bruxelles;
- 9) 800,00 EUR à l'association de fait Royal Billard Club;
- 10) 6.300,00 EUR à l'asbl Royal Brussels Lawn Tennis Club;
- 11) 1.900,00 EUR à l'asbl Sunday's Club;
- 12) 2.300,00 EUR à l'asbl Sport Nautique Universitaire de Bruxelles;
- 13) 1.100,00 EUR à l'association de fait "Turngroep Blijf Fit";
- 14) 1.100,00 EUR à l'association de fait "Wandelclub Haren".

Article 76410/33202 du budget ordinaire 2020.

[17] **Culture, Jeunesse, Loisirs et Sports** - - Sports - [2347122 \(R\)](#)

Sports - Subsidies de fonctionnement à plusieurs associations.- Montant total : 7.900,00 EUR.

Octroyer des subsides de fonctionnement pour un montant total de 7.900,00 EUR aux associations suivantes et reparti comme suit :

- 1) 4.200,00 EUR à l'asbl "Splash Brussel";
- 2) 2.700,00 EUR à l'association de fait "GSF De eendjes";
- 3) 1.000,00 EUR à l'association de fait "V.C KWB - NOH".

Article 76410/33202 du budget ordinaire 2020.

[18] **Culture, Jeunesse, Loisirs et Sports** - - Sports - [2321531 \(R\)](#)

Sports - Subsidies de fonctionnement à plusieurs associations.- Montant total : 26.900,00 EUR.

Octroyer des subsides de fonctionnement pour un montant total de 26.900,00 EUR aux associations suivantes et reparti comme suit :

- 1) 900,00 EUR à l'association de fait Five Lions;
- 2) 3.100,00 EUR à l'asbl Femina Sports Brussels, en abrégé FSB;
- 3) 1.100,00 EUR à l'asbl Brussels Big Bracket;
- 4) 2.800,00 EUR à l'asbl Club N°1;
- 5) 1.600,00 EUR à l'asbl "Equality Sport & Cultuur";
- 6) 4.500,00 EUR à l'asbl Judo Club Budo Bruxelles;
- 7) 3.500,00 EUR à l'asbl Spotlight;
- 8) 1.400,00 EUR à l'association de fait Taekwondo.JDM.club;
- 9) 1.100,00 EUR à l'asbl Nek-In;
- 10) 6.900,00 EUR à l'asbl Averse.

Article 76410/33202 du budget ordinaire 2020.

[19] **Culture, Jeunesse, Loisirs et Sports** - - Sports - [2345584 \(R\)](#)

Sports.- Subsidies de fonctionnement à plusieurs associations.- Montant total : 35.300,00 EUR.

Octroyer des subsides de fonctionnement pour un montant total de 35.300,00 EUR aux associations suivantes et reparti comme suit :

- 1) 4.300,00 EUR à l'asbl Kwan;
- 2) 900,00 EUR à l'asbl "Koninklijke en Keizerlijke Gilde Sint-Sebastiaan Neder-over-Heembeek";
- 3) 5.500,00 EUR à l'asbl Gym Sana;
- 4) 2.700,00 EUR à l'asbl Grand Serment Royal des Archers de Saint-Sébastien;
- 5) 900,00 EUR à l'association de fait Folle Cadence;
- 6) 2.300,00 EUR à l'asbl Entr'Aide des Marolles;
- 7) 1.300,00 EUR à l'asbl "De Durvers";
- 8) 2.600,00 EUR à l'asbl Club de Jeunesse action éducative;
- 9) 1.000,00 EUR à l'asbl Cercle Royal des Echecs de Bruxelles;
- 10) 4.100,00 EUR à l'asbl Bruxelles Royal Yacht Club (B.R.Y.C.);
- 11) 3.800,00 EUR à l'asbl Brussel Aquatic Synchro Swimming;
- 12) 1.000,00 EUR à l'association de fait Biljartclub NOH;
- 13) 1.600,00 EUR à l'association de fait Badminton Club "Les fous du Volant";
- 14) 3.300,00 EUR à l'asbl Association Sportive du Centre de Traumatologie et de Réadaptation (A.S.C.T.R.).

Article 76410/33202 du budget ordinaire 2020.

- [20] **Culture, Jeunesse, Loisirs et Sports** - - Sports - [2325748 \(R\)](#)
Activités sportives au Centre sportif Petit Chemin Vert et accès au parking du site Solvay.- Convention de partenariat.- Solvay S.A.- 2019.
Convention fixant les modalités de collaboration entre la S.A. Solvay et la Ville de Bruxelles, avec effet rétroactif à partir du 01/09/2019, pour une durée indéterminée.

Dossiers de M. l'Echevin Dhondt

- [21] **Travaux de voirie** - Secrétariat central TDV - - [2344998 \(R\)](#)
Dépenses inférieures à 30.000,00 EUR hors T.V.A.- Budget extraordinaire.- Liste/2020-037.
Marché public de faible montant portant le numéro 20-0500-266.- Application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016 relative aux marchés publics.- Dépense totale de 8.228,00 EUR (TVA comprise).- Article 42105/744/51 du budget extraordinaire 2020.- Projet d'investissement n° AEK05-106-2009.- Emprunt.- Prendre pour information la décision n° 175 du Collège du 11/06/2020, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

Dossiers de M. l'Echevin Maingain

- [22] **Commerce et Régie foncière des Propriétés communales** - Section Gestion financière de l'espace public - Commerce - [2333156 \(R\)](#)
Convention entre l'asbl "Werk Centrale de l'Emploi" et la Ville de Bruxelles.- Subside 2020.- Frais d'exploitation et fonctionnement.
Convention entre la Ville et l'asbl "Werk Centrale de l'Emploi" ayant pour but de fixer le mode d'utilisation du subside 2020 octroyé par la Ville pour les frais d'exploitation et fonctionnement au bd d'Anvers 26 et aux antennes décentralisées.- Montant : 471.000,00 EUR.- Article 85109/32202 du budget ordinaire 2020.

-
- [23] **Commerce et Régie foncière des Propriétés communales** - Section Gestion financière de l'espace public - Commerce - [2334503 \(R\)](#)
Asbl Mission Locale pour l'Emploi.- Convention subside extraordinaire 2020.
Convention entre la Ville et l'asbl Mission Locale pour l'Emploi fixant les obligations et modalités de paiement relatives au subside de 50.000,00 EUR prévu à l'article 85109/52252 du budget extraordinaire 2020 pour le programme de transition professionnelle.

-
- [24] **Commerce et Régie foncière des Propriétés communales** - Section Gestion financière de l'espace public - Commerce - [2347426 \(R\)](#)
Rapport d'activités 2019 du Conseil Consultatif des Affaires Economiques.
Prendre pour information le rapport d'activités 2019 du Conseil Consultatif des Affaires Economiques de 2019.

Dossiers de Mme l'Echevine Persoons

- [25] **Urbanisme** - Autorisations - Contrôle - sécurité & salubrité publiques - [2347585 \(R\)](#)
Accord volontaire de coopération avec Bruxelles-Environnement relatif à la coordination en matière de mise en oeuvre du code de l'inspection.
Accord volontaire de coopération visant à renforcer la coordination des missions fixées par le Code de l'inspection entre Bruxelles-Environnement et les communes.

-
- [26] **Urbanisme** - Plan - Planification - [2347940 \(R\)](#)
Rue d'Arlon 104.- Convention d'occupation précaire - "Salon urbain".
Adopter la convention d'occupation à titre précaire entre la Ville et la Régie des Bâtiments relative à l'installation d'un "salon urbain" sur une parcelle de terrain longeant une partie de la rue Jacques de Lalaing et sise à l'angle de la rue d'Arlon 104, sous l'égide de la Ville de Bruxelles.
-

- [27] **Urbanisme - Plan - Planification - [2343923 \(R\)](#)**
Marché public de services ayant pour objet la réalisation du Rapport sur les Incidences Environnementales (RIE) relatif au Plan Communal de Développement Durable.
Procédure négociée sans publication préalable en application de l'article 42 §1er, 1°, a) de la loi du 17/06/2016 sur les marchés publics.- Cahier spécial des charges n° 20/PLAN/CSC/PCDD/RIE.- Dépense estimée à 168.190,00 EUR T.V.A. comprise.- Articles 93006/74760 du budget extraordinaire de 2020.- Prendre pour information la décision n° 200 du Collège du 11/06/2020, en application de l'article 234 §3 de la nouvelle loi communale.

- [28] **Urbanisme - Plan - Topographie - [2346750 \(R\)](#)**
Suppression partielle du chemin n° 14, n° 29 et sentier n° 71 de l'atlas des chemins vicinaux de la commune de Laeken.
1) Adopter provisoirement la suppression partielle des chemins n° 29, n° 14 et sentier n° 71.- 2) Charger le Collège des Bourgmestres et Echevins des formalités légales.

Dossiers de Mme l'Echevine Houba

- [29] **Culture, Jeunesse, Loisirs et Sports - - Beaux-Arts - [2348470 \(R\)](#)**
Tourisme.- Subside spécifique.- Asbl Les Amis de Brosella : 3.000,00 EUR.
Octroyer un subside spécifique pour un montant de 3.000,00 EUR à l'asbl Les Amis de Brosella pour le projet "BEL JAZZ FEST/United jazz".- Article 56110/33202 du budget ordinaire 2020.
- [30] **Culture, Jeunesse, Loisirs et Sports - - Beaux-Arts - [2348465 \(R\)](#)**
Tourisme.- Subside spécifique.- Asbl Kiosk Radio : 15.000,00 EUR.
Octroyer un subside spécifique pour un montant de 15.000,00 EUR à l'asbl Kiosk Radio pour le projet "Support your locals".- Article 56110/33202 du budget ordinaire 2020.
- [31] **Culture, Jeunesse, Loisirs et Sports - - Beaux-Arts - [2347970 \(R\)](#)**
Tourisme.- Subside spécifique.- Asbl Béhème : 20.000,00 EUR.
Octroyer un subside spécifique pour un montant de 20.000,00 EUR à l'asbl Béhème pour le projet Les Visites Musicales.- Article 56110/33202 du budget ordinaire 2020.
- [32] **Culture, Jeunesse, Loisirs et Sports - - Beaux-Arts - [2347805 \(R\)](#)**
Tourisme.- Subside de fonctionnement.- Asbl Arkadia : 15.000,00 EUR.
Octroyer un subside de fonctionnement de 15.000,00 EUR à l'asbl Arkadia.- Article 56110/33202 du budget ordinaire 2020.
- [33] **Culture, Jeunesse, Loisirs et Sports - - Beaux-Arts - [2346002 \(R\)](#)**
Tourisme 2020 : Annulation du subside nominatif à l'asbl Tapis de Fleurs.- Montant : 50.000,00 EUR.
Annulation du subside nominatif de 50.000,00 EUR à l'asbl Tapis de Fleurs pour son édition 2020 sur la Grand-Place, étant donné que l'association a informé la Ville de l'annulation de l'événement ainsi que de sa demande de subside pour l'édition 2020.
- [34] **Culture, Jeunesse, Loisirs et Sports - - Beaux-Arts - [2347930 \(R\)](#)**
Culture.- Subside spécifique.- Fondation d'utilité publique "Koninklijke Vlaamse Schouwburg" : 250.000,00 EUR.
Octroyer un subside spécifique pour un montant de 250.000,00 EUR à la fondation d'utilité publique "Koninklijke Vlaamse Schouwburg" pour les frais d'exploitation.- Article 77210/33202 du budget ordinaire 2020.
- [35] **Culture, Jeunesse, Loisirs et Sports - - Beaux-Arts - [2347955 \(R\)](#)**
Tourisme.- Subside spécifique.- Asbl Béhème : 70.000,00 EUR.
Octroyer un subside spécifique pour un montant de 70.000,00 EUR à l'asbl Béhème pour le projet "Bruxelles ma belle".- Article 56110/33202 du budget ordinaire 2020.

[36] **Culture, Jeunesse, Loisirs et Sports** - - Beaux-Arts - [2347042 \(R\)](#)
Culture et Tourisme 2020.- Subside spécifique.- Asbl Brufête : 150.000,00 EUR.
Octroyer un subside spécifique de 150.000,00 EUR à l'asbl Brufête dans le cadre de la politique de soutien aux opérateurs culturels.- Article 56110/33202 du budget ordinaire 2020.

[37] **Culture, Jeunesse, Loisirs et Sports** - - Beaux-Arts - [2346484 \(R\)](#)
Culture.- Subside spécifique.- Asbl Brufête : 17.000,00 EUR.
Octroyer un subside spécifique pour un montant de 17.000,00 EUR à l'asbl Brufête pour l'organisation de la Zinneke Parade 2020.- Article 76210/33202 du budget ordinaire 2020.

[38] **Culture, Jeunesse, Loisirs et Sports** - - Beaux-Arts - [2347368 \(R\)](#)
Culture.- Subside spécifique.- Ong European Cities of Historical Organs en abrégé E.C.H.O. : 2.000,00 EUR.
Octroyer un subside spécifique pour un montant de 2.000,00 EUR à l'ong European Cities of Historical Organs en abrégé E.C.H.O. pour la réalisation d'un enregistrement sur l'orgue du Sablon le 01/05/2020.- Article 77210/33202 du budget ordinaire 2020.

Dossiers de M. l'Echevin Zian

[39] **Patrimoine Public** - - Techniques spéciales - [2341009 \(R\)](#)
Liste de dépenses de moins de 30.000,00 EUR (HTVA).- Budget extraordinaire.
Marchés publics de faible montant via facture acceptée en application de l'article 92 de la loi du 17/06/2016.- Liste de divers bons de commande.- Dépense totale de 48.377,14 EUR (TVA comprise).- Articles divers du budget extraordinaire 2020.- Emprunts.- Prendre pour information la décision n° 276 du Collège du 11/06/2020, en application de l'article 234, § 3, de la nouvelle loi communale.

[40] **Patrimoine Public** - - Ateliers - [2347337 \(R\)](#)
Marché public de fournitures ayant pour objet la fourniture d'un nettoyeur haute pression.- Dossier n° OPP/2020/089.
Procédure par facture acceptée (marché public de faible montant), conformément à l'article 92 de la loi du 17/06/2016 et à l'Arrêté Royal du 18/04/2017.- Dépense totale 1.039,39 EUR TVA comprise.- Article 13766/74451 du budget extraordinaire de 2020.- Projet d'investissement n° CC06-76-2009.- Emprunt : article 13766/74451.- Prendre pour information la décision n° 283 du Collège du 11/06/2020, en application de l'article 234 paragraphe 3 de la nouvelle loi communale.

[41] **Patrimoine Public** - - Ateliers - [2347351 \(R\)](#)
Marché public de fourniture ayant pour objet la fourniture de matériel pour sécuriser les chantiers.- Dossier n° OPP/2020/090.
Procédure sur facture acceptée (marché public de faible montant), conformément à l'article 92 de la loi du 17/06/2016 et à l'Arrêté Royal du 18/04/2017.- Dépense totale de 2.918,58 EUR TVA comprise.- Article 13766/74451 du budget extraordinaire de 2020.- Projet d'investissement n° CC06-76-2009.- Emprunt : article 13766/74451.- Prendre pour information la décision n° 284 du Collège du 11/06/2020, en application de l'article 234 paragraphe 3 de la nouvelle loi communale.

[42] **Patrimoine Public** - - Ateliers - [2347169 \(R\)](#)
Marché public de fournitures ayant pour objet la fourniture de machines électriques à main d'atelier.- Dossier n° OPP/2020/087.
Procédure par facture acceptée (marché public de faible montant), conformément à l'article 92 de la loi du 17/06/2016 et à l'Arrêté Royal du 18/04/2017.- Dépense totale 10.318,86 EUR TVA comprise.- Article 13766/74451 du budget extraordinaire de 2020.- Projet d'investissement n° CC06-76-2009.- Emprunt : article 13766/74451.- Prendre pour information la décision n° 281 du Collège du 11/06/2020, en application de l'article 234 paragraphe 3 de la nouvelle loi communale.

[43] **Patrimoine Public** - - Ateliers - [2347295 \(R\)](#)

Marché public de fournitures ayant pour objet la fourniture de machines électriques à main pour chantier.- Dossier n° OPP/2020/088.

Procédure par facture acceptée (marché public de faible montant), conformément à l'article 92 de la loi du 17/06/2016 et à l'Arrêté Royal du 18/04/2017.- Dépense totale 6.279,33 EUR TVA comprise.- Article 13766/74451 du budget extraordinaire de 2020.- Projet d'investissement n° CC06-76-2009.- Emprunt : article 13766/74451.- Prendre pour information la décision n° 282 du Collège du 11/06/2020, en application de l'article 234 paragraphe 3 de la nouvelle loi communale.

Questions

[44] **Organisation** - Service juridique et Secrétariat des Assemblées - Secrétariat des Assemblées - [2336283 \(R\)](#)

Question de M. VANDEN BORRE, Conseiller communal.

Question concernant le rôle du Bourgmestre Philippe CLOSE dans le Conseil d'administration du RSCAnderlecht.

[45] **Organisation** - Service juridique et Secrétariat des Assemblées - Secrétariat des Assemblées - [2348930 \(R\)](#)

Question de M. MAIMOUNI, Conseiller communal.

Question concernant la lutte contre les déjections canines dans le parc Fontainas.

[46] **Organisation** - Service juridique et Secrétariat des Assemblées - Secrétariat des Assemblées - [2348936 \(R\)](#)

Question de M. MAIMOUNI, Conseiller communal.

Question concernant la possibilité d'installer des poubelles spécifiques pour la collecte des masques utilisés dans un but de recyclage.

[47] **Organisation** - Service juridique et Secrétariat des Assemblées - Secrétariat des Assemblées - [2349079 \(R\)](#)

Question de M. WEYTSMAN, Conseiller communal.

Question concernant les nuisances causées par le plan de circulation et le non-respect du code de la route dans la rue Champs de la Couronne et la rue du Gaz.
